

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 23 AVRIL 2015

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni le :

**Jeudi 23 avril 2015 à 18 heures
Centre d'Animation Lorin de La Croix – Salle Balzac
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

1. Procès Verbal de la Précédente Réunion communautaire
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. REOM déchets Ménagers et Assimilés
 - a. Marché de collecte en porte à Porte
4. Zones d'Activités
 - a. Déploiement de bornes de recharges pour les véhicules hybrides et électriques
5. Tourisme
 - a. Lancement d'une étude
 - b. Demande de subvention CDDS – Développement touristique
6. BVC Développement
 - a. Octroi de subventions
7. Petite Enfance – Enfance – jeunesse
 - a. Lieu Unique d'Accueil
8. Micro crèche à Francueil
 - a. Acquisition de terrain
9. Accueils de Loisirs sans Hébergement
 - a. ALSH ferrière sur Beaulieu
 - b. Enfants – hors territoire
 - c. Subventions 2015 – Club Loisirs et Culture
10. Jeunesse
 - a. Convention – CC du canton de Montrésor
 - b. Demande de subventions
11. Mutualisation – Mise à disposition de logiciels métiers
 - a. Conventions avec la Commune de Epeigné les Bois
12. Pays Loire Touraine
 - a. Remplacement d'un élu suppléant démissionnaire
13. Commissions et Comités
14. Questions Diverses

**La Présidente,
Jocelyne COCHIN**

Compte Rendu du 23 Avril 2015

L'An deux mil quinze, le vingt-trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : Mme Marie-Christine RICHER – M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET - M. Christian MARCHAND

Bléré : M. Daniel LABARONNE - M. Jean-Pierre BOUVIER – Mme Emmanuelle BAGAS - M. Jean-Claude OMONT - Mme Sylvie DUFRAISSE - Mme Nicole DALAUDIER

Absents excusés : Mme Gisèle PAPIN, pouvoir à M. Jean Pierre BOUVIER – M. Jean-Jacques REUILLON

Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER – M. Philippe CAUBEL

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD (Arrivée à 18h25)

Absent excusé : M. Sébastien HILLAIRET, pouvoir à Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : M. Franck AUGIAS – Mme Annie BECHON

Cigogné : M. Jean-Jacques de SMET – M. Vincent LOUAULT (Arrivée à 18h20)

Civray de Touraine : M. Michel JEZY - Mme Fanny HERMANGE

Absent excusé : M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Jacques JAMIN

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Jacques JAMIN

Epeigné les Bois : M. Christian PERCEVAULT – M. Michel MERGOT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY (Arrivée à 18h15) – Mme Aurélie PASTOR

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Patrick GOUGEON –

Absent excusé : M. Jean Pierre BOIVIN, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Luzillé : M. Jean Marc BELORGEY

Absent excusé : M. Jacky GAUVIN, pouvoir à M. Jean Marc BELORGEY

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU – Mme Angélique DELAHAYE - M. Alain SCHNEL – Mme Corinne JALLAIS

Absent excusé : M. Jean Michel UHART, pouvoir à Mme Angélique DELAHAYE

Sublaines : M. Christian FOUASSIER –

Absent excusé : M. Jérôme JARRY, pouvoir à M. Christian FOUASSIER

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : Mme Aurélie PASTOR

1. Approbation du Procès Verbal de la précédente réunion

Le conseil communautaire doit adopter le Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le PV du précédent conseil

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Madame la Présidente informe le conseil communautaire des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de pouvoir :

- 2015-032 autorisant la signature du marché avec TERCOL pour la « fourniture et installation sur les bennes de collecte d'un système électronique de lecture/décodage automatique de puces électroniques installées sur les bacs roulants. Mise à disposition d'un système informatique d'exploitation de données. Fourniture de bacs roulants », pour un montant de 95 460.00 € (marché de 4 ans).
- 2015-033 portant modification de l'acte constitutif de la régie d'avances et de recettes des Gens du Voyage.
- 2015-034 autorisant la signature d'un contrat avec l'entreprise Jérôme PAYSAGE pour l'entretien des équipements communautaires pour un montant mensuel de 19 152.00 € TTC .
- 2015-035 autorisant la signature d'un contrat avec l'entreprise SADED pour la mise en place d'un plan de dératissage sur l'aire d'accueil des gens du voyage de St Martin le Beau pour un montant annuel de 1 056.00 € TTC.
- 2015-036 autorisant la signature d'un marché avec l'entreprise LANTANA PAYSAGE concernant l'entretien des espaces verts du siège de la CCBVC pour un montant annuel de 2 574.96 € TTC.

3. REOM – Déchets Ménagers et Assimilés.

a. Marché de Collecte en Porte à Porte des Déchets Ménagers et Assimilés.

Lors de sa réunion en date du 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire a autorisé la Présidente à lancer un appel d'offres pour le marché de « Collecte des déchets ménagers en porte à porte ».

Ce marché prendra effet au 1er juillet 2015.

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie le 19 mars 2015 pour ouvrir les plis. 4 offres ont été reçues et déclarées complètes.

Lors de sa réunion en date du 14 avril 2015, la CAO a décidé d'attribuer le marché à la Société SITA Centre Ouest, pour un montant de 1 659 984 euros HT sur 4 ans soit 414 996 € HT par an – pour information 395 880 € par an aujourd'hui). Le marché est renouvelable deux fois un an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou M. le Vice-Président à signer toutes les pièces du marché avec l'entreprise.

4. Zones d'Activités

a. Déploiement de bornes de recharges pour les véhicules hybrides et électriques

i. Convention avec le S.I.E.I.L

Le S.I.E.I.L. (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire) souhaite procéder au déploiement de bornes de charges pour les véhicules hybrides et électriques, sur les zones d'activités. Un courrier en ce sens a été adressé à la CCBVC.

Il est proposé de mettre à la disposition du SIEIL un emplacement, par zone d'activités, pour l'installation d'une borne double.

Ainsi, pour la pose d'une borne de rechargement double, il faut prévoir 2 places de stationnement pour permettre aux véhicules électriques de stationner pendant la durée de la charge.

Le plan de financement par borne double est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Fourniture	3 856,50 €	SIEIL	3 251,90 €
Génie civil	5 149,00 €	ADEME	5 419,82 €
Branchement	552,15 €	CCBVC	2 167,93 €
Prestation ErDF	1 302,00 €		
TOTAL	10 839,65 €		10 839,65 €

Le S.I.E.I.L est maître d'ouvrage des travaux et la participation financière sollicitée à la CCBVC fera l'objet d'un fonds de concours au S.I.E.I.L.

La commission affaires économiques et tourisme a émis un avis favorable pour l'installation d'une borne de recharge double sur les 3 sites d'activités aménagés récemment :

- La zone d'activités de Sublaines – Bois Gaulpied, sur la commune de Sublaines, à proximité immédiate de la sortie n°11 de l'A85 ;
- L'extension de la zone d'activités de Ferrière, sur la commune d'Athée-sur-Cher ;
- L'extension de la zone d'activités de Bois Pataud, sur la commune de Civray-de-Touraine (en limite de la commune de Bléré où se situe la première tranche de la zone d'activités).

Le dossier de présentation est joint à la convocation. Le cout total pour la CCBVC serait de 6 503.79 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention (M. JEZY), AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué aux affaires économiques et au tourisme à signer tout document relatif à ce dossier, y compris les conventions de mise à disposition de terrain et à accepter les modalités de financement.

5. Tourisme

a. Lancement d'une étude « schéma de développement touristique pour déterminer la faisabilité technique et financière de mise en œuvre d'une politique tourisme sur le territoire de la CCBVC »

A ce jour, la CCBVC exerce une compétence partielle en matière de tourisme. Au vu des statuts, la CCBVC est compétente pour :

- Promotion des actions touristiques jugées de rayonnement communautaire ;
- Participation financière aux associations des offices de tourisme ;
- Définition des itinéraires de randonnées (promotion et signalétique) ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion des bâtiments des offices de tourisme à Bléré et Chenonceaux.

Le tourisme constitue un véritable enjeu pour le développement économique du territoire de la CCBVC.

Il est proposé de lancer une étude pour élaborer un schéma de développement touristique pour déterminer les actions et la gouvernance à mettre en œuvre dans le cadre de la compétence tourisme.

Une proposition de cahier des charges a été jointe à la convocation.

L'étude se présenterait comme suit :

- Phase 1 – diagnostic : faire un état des lieux de l'offre touristique du territoire ;
- Phase 2 – schéma de développement touristique : élaborer une stratégie pluriannuelle en matière de tourisme.

A l'issue de ces deux phases, et des actions qui auront été proposées dans le cadre du schéma de développement touristique, la CCBVC se réserve la possibilité de mettre en œuvre la phase 3 de l'étude, qui est une tranche conditionnelle du marché.

Cette phase permettrait au bureau d'étude choisi pour la réalisation du marché d'accompagner la CCBVC dans la définition de son champ de compétence en matière de tourisme en fonction des orientations retenues dans le cadre de la phase 2 du marché.

La commission affaires économiques et tourisme a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame La Présidente à lancer la consultation pour la réalisation de cette étude.

a. Demande de subventions CDDS

i. Actions touristiques

Il est proposé de délibérer pour solliciter le soutien financier du conseil départemental pour l'opération liée au Sentier d'Interprétation du Cher, des actions en matières de boucles cyclables, les randonnées pédestres ainsi que l'étude ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE Madame La Présidente à solliciter des subventions au titre des CDDS auprès du Conseil Départemental.

6. BVC Développement

a. Octroi de subventions

BVC Développement est un dispositif d'aides financières à destination des entreprises qui ont des projets d'investissements et qui répondent aux critères suivants :

- entreprises artisanales inscrites (ou en cours d'inscription) au Répertoire des Métiers ;
- entreprises de commerce ou prestataires de services inscrits (ou en cours d'inscription) au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 euros HT ;
- qui ont à jour de leurs charges fiscales et de leurs cotisations sociales.

Le comité de pilotage de BVC Développement s'est réuni le 14 avril pour examiner 5 nouveaux dossiers de demande de subvention.

Un avis favorable a été émis pour chacun des dossiers.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour l'octroi de subvention sur la base du tableau suivant :

Nom entreprise	Commune	Activité	Nature des investissements	Montant HT total de l'investissement	Montant HT de l'investissement éligible	Taux de subvention	Montant sollicité
SARL GEDEMUS AFFUTAGE	La Croix-en-Touraine	Affûtage de couteaux	Achat et aménagement d'un véhicule-atelier	41 585,02 €	10 000 €	Création d'entreprise 30 %	3 000 €
EIRL NICOLAS BITAUD	Epeigné-les-Bois	Travaux divers en bâtiment	Achat d'ordinateur et d'un logiciel spécialisé Achat d'un véhicule-atelier	33 900 €	10 000 €	Création d'entreprise 30 %	3 000 €
SARL A2C TRANSFERT	Bléré	Peinture	Achat de matériel	59 000 €	10 000 €	Reprise d'entreprise 30 %	3 000 €
GARAGE DE LA RONDE	Céré-la-Ronde	Garage	Achat de matériel	27 810,62 €	9 368,72 €	Création d'entreprise 30 %	2 810 €
DOS SANTOS ADRIEN	Bléré	Peinture	Achat de matériel Achat d'un véhicule-atelier	25 475,41 €	10 000 €	Création d'entreprise 30 %	3 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE les subventions aux entreprises mentionnées dans le cadre du dispositif BVC Développement.

7. Petite Enfance / Enfance / Jeunesse

a. Lieu Unique d'Accueil

i. Validation des objectifs et missions

Le comité de pilotage s'est réuni pour arrêter la liste des objectifs et missions qui pourraient être confiés au Lieu Unique d'Accueil, en présence de la CAF. Cela a été présenté aux structures gestionnaires le 15 avril 2015.

Il est proposé au conseil communautaire d'acter les objectifs et missions suivants.

Objectifs de ce Lieu Unique :

- Faciliter l'accès à l'information aux usagers
- Permettre l'information, l'accompagnement et l'inscription dans un seul espace
- Conserver les relations de proximité pour les inscriptions
- Identifier la Communauté de Communes comme interlocuteur privilégié pour la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
- Observer les besoins d'accueils sur le territoire
- Permettre aux communes d'orienter les familles vers cet espace
- Harmoniser l'accompagnement des familles en fonction de leurs besoins et demandes
- Développer les relations entre la Communauté de communes et les structures gestionnaires

Les missions proposées sont les suivantes

- Informer sur tous les modes de gardes et offre d'accueil 0-18 ans existants sur le territoire
- Communiquer la liste des assistantes maternelles du territoire
- Informer de l'existence du site monenfant.fr
- Informer sur les modalités de gestion, de fonctionnement et d'inscriptions de chaque structure
- Informer sur les disponibilités de place dans les structures
- Accompagner les familles sur les caractéristiques de chaque mode de garde et d'accueil
- Accompagner les familles sur leurs droits et devoirs en tant qu'employeurs
- Accompagner les familles sur les aides existantes
- Proposer une solution adaptée aux demandes des familles
- Accompagner les familles sur les caractéristiques de chaque mode de garde et d'accueil
- Accompagner les familles sur leurs droits et devoirs en tant qu'employeurs
- Accompagner les familles sur les aides existantes
- Proposer une solution adaptée aux demandes des familles
- Recenser les demandes de places d'accueil régulier pour les multi accueil
- Préparer la Commission d'Attribution des Places des multi accueils
- Pré inscrire les familles et faire l'état des lieux avec les structures gestionnaires
- Gérer les demandes sur le site monenfant.fr et faire le lien avec les structures gestionnaires
- Permettre l'inscription aux ALSH, Accueils passerelle et Accueil Jeunes en plus des associations gestionnaires
- Mettre en place un dossier unique d'inscription par compétence

La commission Services à la population a émis un avis favorable sur les objectifs et missions.

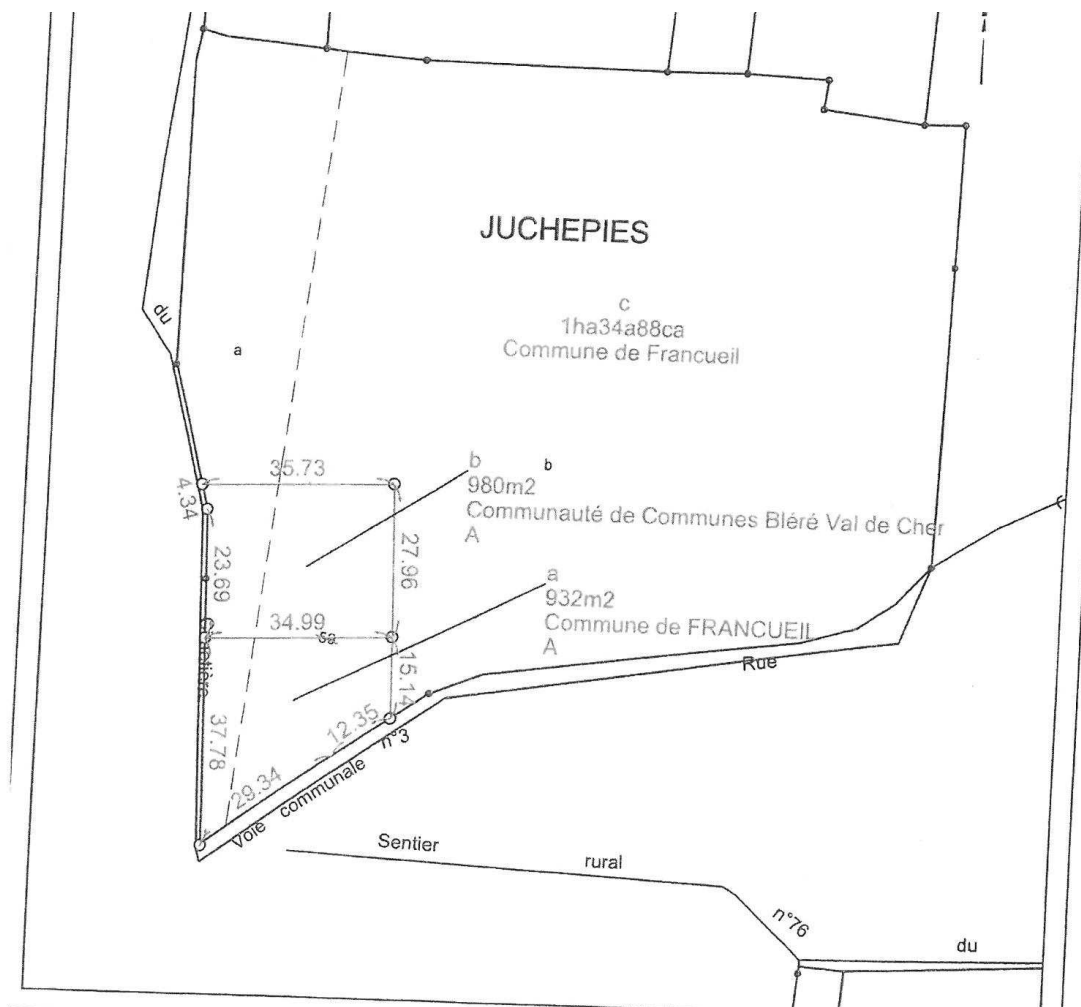
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les objectifs et missions du Lieu Unique d'Accueil.

8. Micro crèche à Francueil

a. Acquisition de Terrain

La communauté de communes souhaite devenir propriétaire du terrain d'assise de la future micro crèche de Francueil. Il convient d'autoriser l'acquisition de la parcelle ZD 59 - Lieu-dit Juchepies - Commune de Francueil, auprès de la commune de Francueil pour un montant de 10 € le m² (estimation des domaines).

La surface de la parcelle nécessaire au projet (hors parking) a été arrêtée à 980 m².



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente, ou tout vice-président, à signer toutes les pièces relatives au dossier. Le budget prévoit les montants nécessaires à cette acquisition.

9. Enfance – Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

a. ALSH Ferrière sur Beaulieu

La commune de Céré la Ronde a adhéré à la CCBVC le 1^{er} janvier 2014 et nous avons repris la convention qui liait la commune à l'association Familles Rurales qui gère l'ALSH de Ferrière sur Beaulieu.

Pour l'année 2014, la participation de la CCBVC pour les enfants issus de Céré la Ronde était de 87.22€ pour l'année. Ce montant est basé sur un prévisionnel et se réajuste l'année suivante avec la situation réelle 2014 sur le déficit.

En conséquence, pour l'année 2015, la somme demandée est de 203.48 €. Le justificatif de ce montant est mentionné dans la pièce jointe.

Le renouvellement de la convention entre la CCBVC et l'association gestionnaire est tacite. Mais il est nécessaire de délibérer pour l'octroi de la subvention (les crédits nécessaires sont inscrits au budget).

La commission Services à la Population a émis un avis favorable sur le montant 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le montant de la participation 2015 et AUTORISE la signature de l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

b. Enfants hors territoire

Le règlement de fonctionnement des ALSH prévoit des modalités spécifiques de participation des familles résidentes hors territoires (à savoir 20% de majoration du prix de journée sauf pour les enfants scolarisés sur le territoire ainsi que pour les familles travaillant sur le territoire).

Le reste à charge journalier par enfant est à 100% pour la CCBVC.

Tous les ALSH et leurs gestionnaires ont été informés de la démarche suivante :

Si une famille souhaite inscrire son enfant à un de nos ALSH et que l'enfant n'est pas scolarisé sur le territoire (ou que les parents n'y travaillent pas), l'association gestionnaire informe la CCBVC.

La CCBVC informe la commune ou la Communauté de Communes de résidence de l'enfant, et sollicite une participation à hauteur de 1.75€/heure réalisée/enfant (délibération du 23 janvier 2014).

En fonction de la réponse de la commune ou de la Communauté de Communes de résidence de l'enfant, l'inscription sera possible ou non dans nos ALSH. Une facturation sera faite, en cas de réponse positive, à la commune ou Communauté de communes de résidence.

Cette procédure est effective depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour information, début 2015, pour l'année 2014, il a été demandé aux communes de résidence ou communauté de communes de payer pour les enfants venus en 2014.

18 communes ont été sollicitées (7000 euros). 10 communes ont répondu de façon négative à la prise en charge financière mettant en avant, notamment, l'absence de convention.

La commission Services à la population a émis un avis favorable vis-à-vis de la démarche suivante pour les enfants hors CCBVC (non scolarisés sur le territoire et dont les parents ne travaillent pas sur le territoire) :

- Les gestionnaires des ALSH doivent informer la CCBVC lorsqu'une famille hors CCBVC souhaite inscrire des enfants dans les ALSH du territoire,
- Convention de participation financière pour les communes ou Communauté de Communes de résidence des enfants,
- Refus des inscriptions des enfants dans les ALSH du territoire si refus de participation financière de la commune ou Communauté de Communes de résidence de l'enfant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (un contre, M. GOUGEON, 4 abstentions, Mme DALAUDIER, Mme RICHER, Mme AVENET, M. MARTIN), APPROUVE la démarche présentée, PRECISE qu'en cas de refus de la commune ou communauté de résidence, il sera proposé soit :

***Aux parents de prendre en charge le reste à charge de la communauté de communes (en référence à la délibération du 23 janvier 2014)**

***Aux communes de la CCBVC d'affecter le décompte de ces heures aux heures consommées de leurs communes en cas de lien direct avec la commune (Grands-parents, etc)**

DIT que sans accord il y a refus d'inscription, ACCEPTE la convention présentée, AUTORISE Mme la Présidente, ou Mme la Vice Présidente déléguée aux Services à la Population (Annie BECHON), à signer tous les éléments afférents au dossier

c. Demande de subvention 2015

i. Club Loisirs et Culture

Le Club Loisirs et Culture gère l'ALSH situé sur la commune d'Athée sur Cher. L'association sollicite une subvention pour chaque secteur dont il a la gestion à savoir :

- Le Périscolaire (refacturé à la commune d'Athée sur Cher)
- L'ALSH situé à Athée sur Cher
- Le Club Ados situé à Athée sur Cher

➤ Le Périscolaire

Le Club Loisirs et Culture sollicite une subvention 2015 de 24 617 euros. Pour information, le montant de la subvention 2014 est de 36 405 euros.

➤ L'ALSH

Le Club Loisirs et Culture sollicite une subvention de 89 168 euros. Pour information, le montant de la demande de subvention 2014 était de 106 556 euros.

➤ Le Club Ados

Le Club Loisirs et Culture sollicite une subvention de 27 709 euros. Pour information, la demande de subvention 2014 était de 23 152 euros.

Le montant total des demandes de subventions 2015 s'élève à 141 494 euros. Pour information le montant 2014 était de 166 113 euros.

La Commission Services à la population a émis un avis favorable à l'octroi de ces subventions. Ces sommes ont été prévues au Budget primitif 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE les subventions au Club Loisirs et Culture et AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention, y compris la convention d'objectifs et de moyens à intervenir.

10. Jeunesse

a. Convention Communauté de Communes de Montrésor

Suite à l'adhésion de la Commune de Céré la Ronde à la CCBVC au 1^{er} Janvier 2014, la convention concernant l'accueil des 12-17 ans au service jeunesse de la CC de Montrésor a été reprise par la CCBVC. Cette convention prévoit 2 sortes de participations financières :

- Une part fixe forfaitaire correspondant à 1/11^{ème} du reste à charge du service jeunesse
- Une part variable correspondant aux trajets organisés entre Céré la Ronde et le lieu du service Jeunesse de la CC de Montrésor (Orbigny). (4.48€ /trajet/enfant)

Pour information, en 2014, la somme allouée à la CC de Montrésor est de 3 739.04 euros pour un an. 12 jeunes ont fréquenté ce service, ce qui fait un coût de 311.58 euros par jeune.

La commission Services à la Population a émis un avis favorable à cette convention en précisant que le renouvellement de celle-ci est d'un an renouvelable 2 fois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente à signer cette convention.

b. Demande de subvention d'équipement local Accueil Jeunes – MSA

Le nouveau local de l'Accueil Jeunes situé 13 rue Paul-Louis Courier à Bléré et géré par le Centre Socioculturel, est équipé d'un minimum de matériel pour assurer le fonctionnement du service fourni par la CCBVC.

Afin de financer cet équipement, il est possible de solliciter une subvention auprès de la MSA à hauteur de 10% du montant total. Le montant sollicité serait de 500 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente, ou Mme la vice-présidente, à solliciter cette subvention auprès de la MSA et de signer toutes les pièces relatives à cette demande.

11. Mutualisation – Logiciels Métiers

a. Conventions avec la commune d'Epeigné les Bois

Il est proposé de signer une convention logiciel-métier avec la commune d'Epeigné les Bois pour adosser le contrat de la commune au Contrat SEGILOG de la CCBVC. La communauté de communes de Bléré Val de Cher mettra à disposition de la commune, dans un objectif de mutualisation et de rationalisation des coûts un ensemble de solutions administratives et comptables (logiciel SEGILOG).

Ce dossier a été présenté en commission prospective du 14 avril 2015. Il s'agit d'une refacturation des coûts engendrés par la prestation à la commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la signature de la convention en précisant que l'ensemble des coûts engendrés par cette convention sera refacturé à la commune d'Epeigné les Bois.

12. Pays Loire Touraine

a. Remplacement d'un membre démissionnaire

Monsieur BAHAR, élu municipal de la commune de Saint Martin le Beau a démissionné et il représentait notre territoire au SM du pays Loire Touraine, en tant que suppléant.

Sur proposition de la commune, il est proposé de remplacer Monsieur Gérard BAHAR par

Mme

Corinne RENOULEAU.

Les représentants au Pays Loire Touraine seront désormais :

Communes	NOM Prénom Titulaires	NOM Prénom Suppléants
ATHEE SUR CHER - 2 Délégués	Marie Christine RICHER	Nathalie GARNIER
	Sébastien LABESSE	Jérôme MARTIN
BLERE - 4 Délégués	Daniel LABARONNE	Lionel BRUNO
	Emmanuelle BAGAS	Lionel CHANTELOUP
	Gisèle PAPIN	Patrick GOETGHELUCK
	Christiane MARTIN	Mathieu LIMAS
CERE LA RONDE - 1 Délégué	Céline CEFBER-MANDARD	Ludovic HARDOUIN
CHENONCEAUX - 1 Délégué	Frédéric THENON	Véronique LEGAY
CHISSEAUX - 1 Délégué	Annie BECHON	Laurent DEPRICK
CIGOGNE - 1 Délégué	Vincent LOUAULT	Jean-Jacques de SMET
CIVRAY DE TOURAINE - 2 Délégués	Claire OLLIVIER	Valérie JOLIVEL
	Jany BOUVARD	Charles POULAIN
COURCAY - 1 Délégué	Jean francis BISTER	Béatrice BOYER
DIERRE - 1 Délégué	Françoise PICARD	Véronique BALLEREAU
EPEIGNE LES BOIS - 1 Délégué	Philippe GALLET	Christiane BE
FRANCUEIL - 2 Délégués	Pierre EHLINGER	Régis BOURACHOT
	Jean Francois LEPAGE	Marie Laure BROEDERS
LA CROIX EN TOURAINE - 2 Délégués	Alain FEBVET	Yannick GUIOT
	Sylvie BARBOUX	Michel MULOT
LUZILLE - 1 Délégué	Jean Marc BELORGEY	Olivia MAURICE
SAINT MARTIN LE BEAU - 3 Délégués	Angélique DELAHAYE	Corinne RENOULEAU
	René TRUET	Jean Marie LAVAT
	Marc MARTIN	Philippe PEAN
SUBLAINES - 1 délégué	Jérôme JARRY	Jean Marie DANCRE
CCBVC - 1 délégué	Jocelyne COCHIN	Christian FOUASSIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (une abstention, M. SCHNELL),

- DESIGNER Mme Corinne RENOULEAU en remplacement de M. Gérard BAHAR en tant que membre suppléant au Pays Loire Touraine
- AUTORISER Madame la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice-Président (Jean Francis BISTER) à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

13. Commissions & Comités :

- a. Culture & Sports du 18 mars 2015
- b. Commission Intercommunale des Impôts Directs le 31 mars 2015
- c. Services à la population le 31 mars 2015
- d. Affaires Economiques du 9 avril 2015
- e. Commission Attribution des Places le 13 avril 2015
- f. Prospective le 13 avril 2015
- g. Communication le 13 avril 2015
- h. BVC développement le 14 avril 2015
- i. COFIL Rythmes Scolaires le 14 avril 2015
- j. COFIL Lieu unique d'Accueil le 15 avril 2015

14. Questions diverses

a. Rapprochement CCBVC - SIBVC

Intervention de Monsieur Vincent LOUAULT

15. Commissions & Comités :

- a. Réunion Accueil Jeunes du 3 octobre 2014**
- b. Comité BVC Développement le 7 octobre 2014**
- c. Affaires Economiques et Tourisme le 7 octobre 2014**
- d. COPIL Suivi des Aires d'Accueil des Gens du Voyage le 8 octobre 2014**
- e. Environnement le 13 octobre 2014**
- f. Services à la Population du 13 octobre 2014**

16. Questions diverses

Séance levée à 19h30

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Madame Aurélie PASTOR

Les Elus Communautaires -